

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lorsque l'assainissement collectif (« tout à l'égout ») n'est pas envisageable, l'assainissement des habitations est géré de façon autonome. Chaque usager doit entretenir son dispositif mais il revient à la Communauté de Communes d'assurer le contrôle des installations.

Au quotidien, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Informe et accompagne les habitants dans leurs projets d'assainissement individuel,
Vérifie les installations neuves (au moment du projet et lors des travaux)
S'assure du bon fonctionnement des installations,
Conseille les usagers du service sur les opérations d'entretien.

Ces missions obligatoires représentent un enjeu important pour la préservation de l'environnement et de la salubrité publique. Elles permettent d'assurer la qualité et la pérennité des 10 000 installations existantes et à repérer celles qui nécessitent des travaux de réhabilitation.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

> Votre assainissement individuel

EN TÉLÉCHARGEMENT



Rapport annuel SPANC - 2017


23 OCTOBRE 2018

 **TÉLÉCHARGER** (.PDF, 0,97MO)

 **FEUILLETER**

Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

 02 28 02 22 40

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30